



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Vingt-septième session**

Genève, 24-28 août 2015

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements au règlement annexé à l'ADN:**Autres propositions****8.6.1.3 et 8.6.1.4 – Certificat d'agrément – Indications
concernant l'installation d'inertisation****Communication du Gouvernement de l'Allemagne¹***Résumé*

Résumé analytique : Dans le certificat d'agrément pour les bateaux-citernes comportant différents types de citernes, il n'est pas possible d'indiquer si une installation d'inertisation n'est disponible que pour certaines des citernes.

Mesures à prendre : Ajout de l'installation d'inertisation dans le tableau sur la page 3 du certificat d'agrément et du certificat d'agrément provisoire aux sous-sections 8.6.1.3 et 8.6.1.4.

Documents connexes : Néant.

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2015/16.

Introduction

1. Dans le certificat d'agrément au sens de la section 8.1.8 (Certificat d'agrément) en liaison avec le modèle dans la sous-section 8.6.1.3 et au sens de la section 8.1.9 (certificat d'agrément provisoire) en liaison avec le modèle dans la sous-section 8.6.1.4 la présence d'une installation d'inertisation n'est attestée que sur la page 1. Or, les installations d'inertisation peuvent être conçues pour n'agir que sur certaines des citernes et non sur d'autres. Ceci peut donner lieu à une insécurité juridique s'il ne peut être établi clairement quelles sont les citernes effectivement reliées à l'installation d'inertisation.

Proposition

2. Modifier comme suit la page 3 des modèles figurant dans les sous-sections 8.6.1.3 et 8.6.1.4:

Si les citernes à cargaison du bateau ne sont pas toutes du même type ou conception ou si leur équipement n'est pas le même, leur type, conception et équipement doivent être indiqués ci-après:												
numéro de citerne à cargaison	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
...												
installation de réfrigération												
<u>installation d'inertisation</u>												
conduite d'évacuation de gaz...												

Modifications connexes

3. Néant.

Mise en œuvre

4. Sans problèmes.
